

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33**

**Nombre de votants :
33**

**Date de convocation :
10 juillet 2020**

**Date d'affichage :
23 juillet 2020**

L'AN deux mille vingt, le **16 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale
Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2020**

QUESTION N° 13

OBJET : 2 chemin des Vignerons : cession d'une parcelle communale

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Par délibération du 7 mai 2020, le conseil municipal a décidé du déclassement d'une portion de domaine public de 8 m² attenant au 2 chemin des Vignerons. Aucune remarque n'ayant été reçue concernant ce déclassement, celui-ci est effectif.

La parcelle ainsi nouvellement créée est en cours de numérotation par les services du cadastre.

Il est donc désormais possible de céder cette parcelle de terrain communal au riverain demandeur, Monsieur LACOSTE au tarif de 130€/m², outre les frais de notaires afférents.

Le prix est conforme à l'estimation du service des Domaines.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession d'une parcelle de 8 m² située au 2 chemin des Vignerons à Monsieur LACOSTE, pour un prix de 130€/m²,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 juillet 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL